



PETIT GUIDE

ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UN TRAVAILLEUR SOCIAL
#GrandirAvecVous

Vous vivez un changement dans votre vie et vous avez (des prestations familiales) : vous pouvez solliciter le so

SÉPARATION

Vous êtes en train de vous séparer ou votre séparation est récente

Les travailleurs sociaux vous accompagnent autour des questions suivantes :

- Accès aux droits
- Obligation alimentaire
- Modalités de résidence de l'enfant
- Relations familiales
- Logement ou relogement



Les travailleurs sociaux du Haut-Rhin vous proposent un accompagnement d'échange pour :

- répondre à vos questions
- vous informer et vous accompagner pour vous permettre de faire vos choix
- vous accompagner pour orienter en fonction de vos besoins et de vos ressources
- vous soutenir dans l'organisation de votre quotidien

LOGEMENT

Vous bénéficiez de l'aide au logement familial (Alf) et votre impayé de loyer est inférieur à 6 mois

Avec les travailleurs sociaux de la Caf, vous pourrez :

- prévenir la suspension de votre Alf
- rechercher des solutions pour prévenir l'expulsion



z au moins un enfant à naître ou à charge (au sens des
outien d'un travailleur social de la Caf du Haut-Rhin.

NAISSANCE

**Vous venez d'avoir votre premier
enfant ou avez eu une naissance
multiple**

Les travailleurs sociaux vous aident
pour :

- faire valoir vos droits
- trouver un mode d'accueil
- concilier votre vie familiale et
votre vie professionnelle

socials de la Caf du
proposent un temps

os questions

r sur vos droits et
re d'y accéder

agner et vous
nction de vos
vos attentes

r dans
de votre vie

DÉCÈS

**Votre enfant ou votre conjoint est
décédé**

Les travailleurs sociaux de
la Caf vous écoutent et vous
accompagnent :

- dans les différentes étapes du
deuil
- dans les démarches auprès de
tous les organismes





Pour prendre rendez-vous, contactez le
Pôle accompagnement
des familles de la
Caf du Haut-Rhin :

03 68 47 98 90

tous les matins de 9h à 12h
(sauf le mercredi)

Les informations sur les
offres d'accompagnement
social de la Caf du Haut-Rhin
sur caf.fr :

caf.fr/allocataires/caf-du-haut-rhin/offre-de-service/accident-de-vie

